

RÈGLEMENT NUMÉRO 324

**ABOLITION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 114 ET DE TOUT AUTRE
RÈGLEMENT ANTÉRIEUREMENT ADOPTÉ RELATIVEMENT À L'OBJET
SOUS-MENTIONNÉ**

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par Nathalie Desroches lors de la session du 14 novembre 2017 ;

POUR CETTE RAISON, il est proposé par Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de décréter que le règlement no 114, relatif à la fixation de la date de certaines sessions régulières du conseil, est annulé à toutes fins que de droit.

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

ADOPTÉ À SAINT-PACÔME, CE 5^e JOUR DE DÉCEMBRE 2017.

Robert Bérubé
Maire

Christiane Lemire
Directrice générale